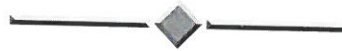


111/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019
à 18 Heures

PRESENTS : M. MASSON, Maire,
M. SOUCASSE, Mmes MATARD, LALIGANT, M. ROGUEZ, Mme UNDERWOOD, M.
TRANCHEPAIN, Adjoints au Maire,
MM. MICHEZ, DEMANDRILLE, Mmes LECORNU, ECOLIVET, M. GUERZA, Mme
DACQUET, M. DAVID, Mme LELARGE, M. BECASSE, Mmes CREVON, THOMAS,
Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme BENDJEBARA-BLAIS, M. PUJOL Adjoints au Maire,
M. NALET, Mmes GOURET, GNENY, FAYARD, MM. ELGOZ, FROUTÉ, Mme
LAVOISEY, M. LATRECHE, Mme BOURG, Conseillers Municipaux,

AVAIENT POUVOIRS : M. MASSON (pour Mme BENDJEBARA-BLAIS), Mme MATARD (pour M.
PUJOL)

SECRETARE DE SEANCE : Madame CREVON, Conseillère Municipale,
Assistée de M. PEROL, Directeur Général des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 20

OBJET : AUGMENTATION DES DIFFERENTS TARIFS POUR L'ANNEE 2020

Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

AUGMENTATION DES DIFFERENTS TARIFS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur Jean-Marie MASSON, Maire, expose ce qui suit :

Dans le cadre de la modification des tarifs pour l'année 2020, il vous est proposé une augmentation des tarifs de l'année prochaine et ce, comme suit :

Les tarifs à modifier portent sur la nature des activités citées ci-après :

- Concessions et frais funéraires,
- locations de salles diverses,
- photocopie et impression (Médiathèque et Mairie).

| OBJET | Prix applicables à/c. du 1 ^{er} Janvier 2020 |
|---|--|
| <u>concessions – frais funéraires</u> | |
| concession 15 ans | 95.00 € |
| concession 30 ans | 181.00 € |
| concession 50 ans | 416.00 € |
| case 15 ans | 143.00 € |
| case 30 ans | 277.00 € |
| case 50 ans | 554.00 € |
| au-delà par m2 -15 ans | 67.00 € |
| au-delà par m2 -30 ans | 114.00 € |
| au-delà par m2 -50 ans | 275.00 € |
| taxe superposition 15 ans | 45.00 € |
| taxe superposition 30 ans | 68.00 € |
| taxe superposition 50 ans | 90.00 € |
| ouverture caveau / case | 31.00 € |
| dépositaire par jour | 2,70 € |
| dépositaire minimum de perception | 12,00 € |
| au-delà du 10 ^e jour, par jour | 3,70 € |
| Taxe de dispersion (Jardin du Souvenir) | 47.00 € |
| <u>Location de salles</u> | |
| salle des fêtes | |
| • pour les bals et lotos organisés par des associations, sociétés extérieures à la commune, non subventionnées | 1.203.00 € |
| • pour les bals et lotos organisés par des associations, sociétés de la commune, non subventionnées | 722.00 € |
| • pour les bals et lotos organisés par des associations, sociétés de la commune, subventionnées | 602.00 € |
| • pour les bals et lotos organisés par des associations, sociétés extérieures à la commune, subventionnées | 693.00 € |
| • pour les bals et lotos organisés par une amicale du personnel d'une commune voisine | 722.00 € |
| • pour les manifestations sans entrées payantes organisées par des associations et sociétés de la commune, subventionnées | 143.00 € |
| • pour les manifestations sans entrées payantes organisées par des associations et sociétés extérieures, non subventionnées | 429.00 € |
| • pour les manifestations sans entrées payantes organisées par des associations et sociétés de la commune, non subventionnées | 287.00 € |
| • pour les manifestations sans entrées payantes organisées par des associations et sociétés non subventionnées par la commune (concours et expositions) | 416.00 € |
| • pour les manifestations sans entrées payantes organisées par des associations et sociétés extérieures, subventionnées | 215.00 € |

| | |
|--|----------|
| • pour les manifestations avec entrées payantes organisées par des associations et sociétés de la commune, subventionnées | 287.00 € |
| • pour les manifestations avec entrées payantes organisées par des associations et sociétés extérieures à la Commune, non subventionnées | 859.00 € |
| • pour les manifestations avec entrées payantes organisées par des associations et sociétés extérieures à la commune, subventionnées | 429.00 € |
| • pour les manifestations avec entrées payantes organisées par des associations et sociétés de la commune, non subventionnées | 574.00 € |
| • Coût horaire pour installation et mise en place des locaux et matériels | 25.00 € |
| • Coût horaire prestation d'assistance technique et vestiaires | 33.00 € |
| • Caution nettoyage | 166.00 € |
| • Caution dégradation du bâtiment | 990.00 € |
| Salle des Fêtes | |
| • Manifestations organisées par le Comité de Jumelage / Comité des Fêtes | Gratuit |
| • Manifestations organisées par le CCAS | Gratuit |
| • Manifestations organisées par les écoles communales | Gratuit |
| • Manifestations organisées par des associations d'anciens combattants | Gratuit |
| Salle Germaine Trompette (par jour) | 143.00 € |
| • Réunions / Assemblées Générales (Associations communales) | Gratuit |
| salle Thommeret | |
| Pour Saint Aubin (par jour) | 143.00 € |
| (week-end) | 214.00 € |
| Pour les personnes extérieures | 287.00 € |
| (week-end) | 428.00 € |
| Caution (St Aubinois + Extérieurs) | 166.00 € |
| Caution nettoyage (St Aubinois + Extérieurs) | 83.00 € |
| Salle Thommeret | |
| Examen du Permis de conduire (par séance) | 27.00 € |
| Salle pour deuil (suite à une inhumation) | 55.00 € |
| Assemblées générales / Réunions (Associations / Partis politiques / Syndics) | Gratuit |

Par ailleurs, il n'est pas envisagé d'augmenter les tarifs suivants :

| | | |
|--|-------------|-------------|
| Photocopie et impression (Médiathèque et Mairie) couleurs | A4 : 0,20 € | A3 : 0,40 € |
| | A4 : 0,10 € | A3 : 0,20 € |
| noir et blanc | | |

En ce qui concerne les prêts de jeux, CD, DVD et livres de la Médiathèque et de la Ludothèque qui ne seraient pas restitués, il sera demandé à la personne les ayant empruntés, de bien vouloir acquitter le montant du prix de rachat.

- liste électorale :

délivrance d'étiquettes : 0,10 €/étiquette ;

délivrance d'un listing : 0,30 €/page

copie CD liste électorale : 3,30 € / unité

copie DVD liste électorale : 5,40 € / unité

Par conséquent, il vous est proposé de bien vouloir approuver les différentes propositions citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Marie MASSON, Maire et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable de la Commission Générale, qui s'est réunie le 17 octobre 2019,
- Considérant que dans le cadre des activités développées par la Ville, il y a lieu de procéder, dans ce domaine, à une modification des tarifications diverses au titre de l'année 2020,

DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- d'approuver les propositions relatives à la tarification des services pour l'année 2020 et ce, dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-I du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.



Jean Marie MASSON,
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20191107-111-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

